

LE PARC
PRINCESSE

un éco-quartier au Vésinet

COMPTE RENDU DES ATELIERS DE PROGRAMMATION

ESPACES PUBLICS
MOBILITES

filigrane



aftrp

la ville en perspective



prin

ÉCO



ces

QUARTIER



ces

COMPTE RENDU ATELIER 1 ESPACES PUBLICS

PRESENTATION DE L'ATELIER

Cette synthèse restitue les principaux points abordés lors de l'atelier sur la programmation des espaces publics du Parc Princesse au Vésinet. Il rend compte des quatre ateliers animés dans l'objectif de préciser la définition des usages et des ambiances associés aux espaces publics. Les quatre ateliers étaient :

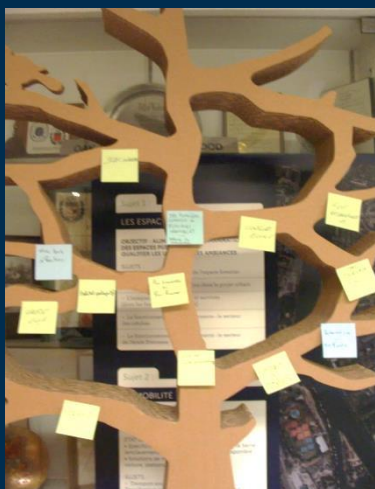
- « Les espaces forestiers et le cimetière »,
- « les espaces publics liés aux commerces, services et espaces associatifs »,
- « Les espaces publics liés aux équipements : école, crèche »
- et « les espaces publics associés au logement ».

Cet atelier s'est déroulé le 10 mars 2015 au CIAV, mairie du Vésinet. Il a rassemblé une cinquantaine de vésigondins et vésigondines, représentants associatifs et parties prenantes intéressées par le projet.

L'atelier a été introduit par Bernard Grouchko, Maire du Vésinet, et son premier adjoint François Jonemann et de Christine Gerôme, chef de projet à l'AFTRP. A la suite de cette introduction, ont été présentés par Nathalie Bonnevide, architecte programmatrice, les principaux résultats de l'analyse quantitative de la balade urbaine. Enfin, il a été rappelé au cours de cette introduction que la programmation des espaces publics vise :

- Nécessité de définir ou préciser les usages et les fonctions de l'espace public
- Traitement des voiries, des places, des espaces verts dans l'aménagement urbain
- Gérer des « intensités d'usage » et favoriser l'accessibilité des différents publics
- Penser l'impact économique en terme de gestion des aménagements urbains

Ce compte-rendu tente de restituer les principaux points d'accords et de débats sur l'Atelier N°1 sur la programmation des espaces publics au Vésinet.





Photos choisies comme
références par les
participants au groupe
de travail

COMPTE RENDU ATELIER 1 ESPACES PUBLICS

GRUPE DE TRAVAIL 1 / Les espaces forestiers et le cimetière

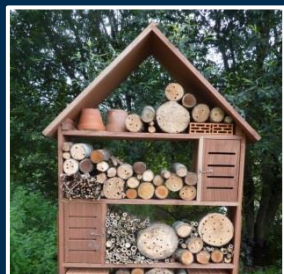
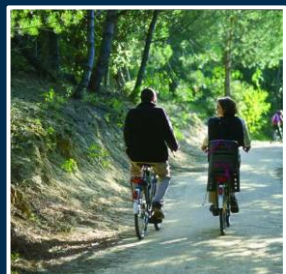
Facilitateur : Jean-Baptiste Marie

Rapporteur : Yves Rambaud, Viviane de La Gueronnière,

- Quelles pratiques dans cet espace vert et pour quel public ? (sport, loisirs, payant, gratuit, paysager, botanique, etc.)
- Quel caractère pour ce lieu ? (quelles ambiances paysagères, quel éclairage, principe de libre accès ou espaces protégés, etc.)

En synthèse de l'atelier, le groupe d'habitants par l'intermédiaire de son (ou ses) rapporteur(s) a souhaité faire ressortir plusieurs points :

1. De part son statut spécifique au Plan Local d'Urbanisme, l'espace de la clairière - dit de l'Alhambra - dans le quart nord-ouest du projet du parc princesse doit conserver son caractère « naturel ». Toutefois, il est rappelé par les habitants que dans la continuité de la gestion des espaces verts du Vésinet, la nature doit être « maîtrisée » et dans une certaine mesure « domestiquée ».
2. Cet espace constitue également un espace d'opportunité pour des activités familiales. Tous les habitants soulignent l'importance de la création de « jeux pour les enfants » tel qu'un « accrobranche ». Toutefois afin de préserver l'état de « la forêt en forêt », il est proposé de renvoyer les jeux sur la partie sud de la clairière en lien avec le futur quartier de logements.
Le groupe d'habitants fait également ressortir le fait que cet espace devra constituer un espace pour se « rencontrer ». Certains programmes pourraient à ce titre être développés tels que les « kiosques à musique » ou le « terrain de pétanque ». Il ressort des débats l'importance de la pratique du sport sur cet espace et des terrains pour le pratiquer.
3. Le groupe d'habitants souligne la nécessité de préservation des « éco-systèmes » et de la « biodiversité » présente sur le site du parc princesse. Au cours des échanges ont été débattus, l'importance de la préservation (notamment des pipistrelles) et l'enrichissement de la faune et de la flore comme par exemple les abeilles sur le site.
L'image de la ruche ayant été choisie à plusieurs reprises par les participants. Cependant, le personnel de l'hôpital souligne les problèmes de sécurité associés à l'installation de ruches vis à vis des malades dans le cadre du projet du « parc princesse ».

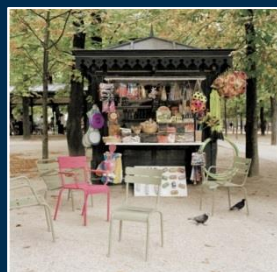
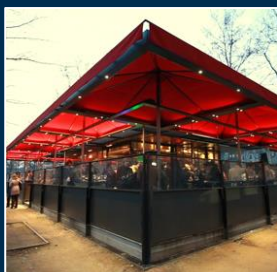


Photos choisies comme
références par les
participants au groupe
de travail

COMPTE RENDU ATELIER 1 ESPACES PUBLICS

GRUPE DE TRAVAIL 1 / Les espaces forestiers et le cimetière (suite)

4. Au cours de l'atelier a été évoquée la question de la présence de l'eau. Les habitants font ressortir le fait qu'elle est désirée dans le cadre du projet du « parc princesse » et qu'elle doit aller au delà de la présence de noues dans le plan général d'aménagement.
5. Concernant les ambiances associées à ce fragment de territoire, les habitants font ressortir le caractère à la fois « patrimonial » et « pittoresque » du site. Par ailleurs, les habitants soulignent le fait que cela puisse rester une forêt « maîtrisée » et « civilisée ». Autre point caractéristique associé aux ambiances et mobilisé dans le cadre du choix des mots sont les qualificatifs suivants : « sérénité », « harmonieux » et « sympathique ».
6. Au cours de l'atelier, il a été souligné la nécessité de préservation de « l'esprit du Vésinet ». Il se caractérise notamment par la préservation des « pelouses » et du « couvert végétal » caractéristique du dessin de Paul de Choulot.
7. Au sein du groupe d'habitants, plusieurs points restent en débat dont celui particulier de la place et le devenir du cimetière. Aucune position commune n'a émergé à l'exception du fait que le cimetière n'est aujourd'hui pas claire dans son positionnement. Plusieurs points de questionnements ont été soulevés par le groupe, à ce titre, faut-il le sanctuariser ou le déménager ?
Autre point échangé mais non statué est la place réservée aux « vélos » dans l'espace public et aux « animations culturelles » qui pourraient constituer un levier de dynamisation intéressant du territoire.



Photos choisies comme
références par les
participants au groupe
de travail

COMPTE RENDU ATELIER 1 ESPACES PUBLICS

GRUPE DE TRAVAIL 2 / Espaces publics liés aux commerces, services et espaces associatifs

Facilitateur : Caroline Benoit

Rapporteur : Jean-Baptiste Collet

- Comment, où et quand faire ses courses ?
- Quels espaces à proximité des commerces ?
- Comment et où se rencontrer ?

En synthèse de l'atelier, le groupe d'habitants par l'intermédiaire de son (ou ses) rapporteur(s) a souhaité faire ressortir plusieurs points :

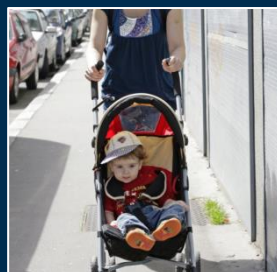
1. Plusieurs participants montre attacher une grande importance à « l'esthétique » et au « design du projet », notamment pour que l'intégration du projet se fasse au mieux dans son environnement existant.
L'idée de galeries commerciales alignées est rejetée à l'unanimité, elles sont considérées comme : tristes, froides, impersonnels, non esthétiques, trop bétonnés. Sont attendus des commerces qui s'intègrent dans le paysage, ouverts, non alignés. Les participants ne veulent pas d'ilot commercial fermé, mais pourquoi pas des commerces ambulants et mobiles ? Les participants soulignent qu'il est nécessaire que les nouveaux commerces n'entrent pas en concurrence avec l'existant.
2. En majorité les participants pensent que les habitants du futur quartier ne feront pas leurs courses dans le nouveau quartier mais qu'ils rejoindront les secteurs attractifs de commerces à l'instar des participants. **Selon certains participants, il faudrait renforcer la polarité existante.** Bon nombre d'entre eux sont dubitatifs quant à l'installation de nouveaux commerces, ils sont pour le regroupement des commerces et non pour leur dispersion sur le territoire.

GRUPE DE TRAVAIL 2 / Espaces publics liés aux commerces, services et espaces associatifs (suite)

3. Une large place du débat a été consacrée autour de l'installation d'une halle de marché. Les conditions de l'aménagement d'une telle typologie de commerce doivent respecter plusieurs critères selon les participants de l'atelier : un lieu « aéré », « ouvert », « non clos » pour amener du passage. Un espace trop fermé n'est pas agréable. Cependant est posé en débat la question de la fréquentation d'un tel espace. L'espace marché doit être accompagné d'espaces de convivialité pour en faire un « espace vivant » et qui puisse attirer « du monde ». Toutefois l'idée de l'installation d'une halle, ne fait pas l'unanimité et ne fonctionnerait pas pour d'autres habitants.
Il a été évoqué la définition des futurs commerces qui ne doivent pas être d'ordre alimentaire car cela conduirait à trop de circulation et dénaturerait le site. Toutefois la possibilité de l'installation de petits commerces types « bio », « AMAP » ou « primeur » ont toutefois été évoqués.
4. Par ailleurs, l'idée d'une buvette est appréciée. Elle pourrait permettre de favoriser les échanges, pour constituer un « centre de vie » mais qui doit être relié à proximité des commerces. Cela permet de rendre le secteur « dynamique » en apportant une « ambiance détendue ». Il est par ailleurs remarqué un manque d'espaces dédiés aux « jeunes » notamment le soir.
5. L'éventualité d'un cinéma en plein air divise le groupe. L'ambiance musicale du kiosque est plébiscitée par l'association Harmonie par exemple. Un lien entre un espace commercial et enfants est évoqué par les autres participants pour faire bénéficier l'espace commercial d'animation et de la vie associative. Il est également évoqué la question de l'éclairage nocturne. Enfin, est abordée la présence de l'art pour accompagner les activités commerçantes ou en tant que moteur d'activités culturelles et de loisirs : promenade agrémentée de sculptures dans le parc, musique dans le kiosque, cinéma en plein air, expositions, spectacles pour enfants participatifs. Le groupe demande à ce que l'on puisse offrir des espaces pour des événements associatifs ou culturels. Il y a également l'envie de pouvoir faire du bruit sans déranger (événements danse, musique, jeux et spectacles pour enfants, espace de méditation, etc.).
6. Une demande de salle polyvalente pour les associations est formulée mais certains dans le groupe trouvent que ce type d'équipement existe déjà dans le centre-ville et que cela reviendrait à concurrencer l'existant.
7. Face au développement des commerces, la crainte d'un trop grand besoin de stationnements en surface est évoquée par les habitants. Le groupe fait ressortir la volonté du développement de la circulation douce autour des commerces et en général dans le quartier. Par ailleurs, des problématiques de circulation sont évoquées dans le quartier Vésinet sud qui ne doivent pas se reproduire dans le nouveau quartier.
8. Il est évoqué plusieurs types de mobiliers pouvant s'inscrire aux abords des commerces : banc autour d'arbres, chaises libres, bancs spéciaux pour la détente. Il est recherché dans le choix des dispositifs mobiliers de la convivialité pour se retrouver, se rencontrer à proximité des services et des commerces. Le besoin en jeux pour enfants est également souligné.
9. Est souligné également la nécessité de travailler le lien entre le futur quartier et les commerces existants à cause de la coupure provoquée par l'hôpital. Le groupe habitants souhaite éviter la construction d'équipements aux coûts prohibitifs. Une crainte du trop grand nombre de projets avec peu d'espace se fait ressentir chez certains participants.

En synthèse, le groupe propose de résumer les débats par la phase suivante :

« Optimiser la relation entre le commerce et l'espace public par des lieux vivants, culturels pour créer une réelle dynamique, le tout avec une circulation douce. »



Photos choisies comme références par les participants au groupe de travail

COMPTE RENDU ATELIER 1 ESPACES PUBLICS

GRUPE DE TRAVAIL 3 / Les espaces publics liés aux équipements

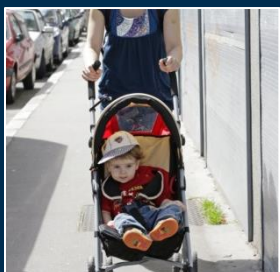
Facilitateur : Matias Cohen

Rapporteur : Alain Stévinon

- Quels usages aux abords d'une école ou d'une crèche ? (Parvis, jeux, attente, parc, etc.)
- Comment accéder aux équipements et quel lien avec les espaces verts ? (en voiture, à pied, usages scolaires dans le parc, usages publics dans les équipements, etc.)

En synthèse de l'atelier, le groupe d'habitants par l'intermédiaire de son (ou ses) rapporteur(s) a souhaité faire ressortir plusieurs points :

1. Les accès aux écoles et équipements doivent devenir des lieux de vie. Le groupe d'habitants souligne le fait qu'il faut prioriser l'accès piéton aux écoles et crèches tout en tenant compte de ceux qui utilisent la voiture en aménageant des « déposes minutes ». La question de la gestion des places « dépose minute » se pose notamment pour l'école maternelle et la crèche. Des accès aux écoles par le sud seraient à envisager pour encourager les modes de circulation douce comme la marche et le vélo.
2. Une discussion sur la pertinence du « Pedibus » a eu lieu. Bien que ce dispositif ait été essayé dans plusieurs écoles, les différentes contraintes des parents ne semblent pas permettre d'envisager une mise en place systématique.
3. La question sur le partage de la voirie entre les différents modes de déplacement a été débattue entre les habitants. Selon le groupe habitants, il faudrait bien distinguer les parties où la voirie devrait être dissociée et là où des partages peuvent être réels pour éviter qu'un mode de déplacement prime sur les autres en mettant en danger les modes doux.
4. La sortie d'école des enfants pourrait se faire par une zone d'interface entre l'espace public et l'espace propre de l'école afin de mieux organiser la sortie. Des exemples existants au Vésinet ont été évoqués. Il est soulevé par le groupe la question des opportunités de travailler ces « espaces de transition » comme des lieux de partage avec des aménagements en ce sens.

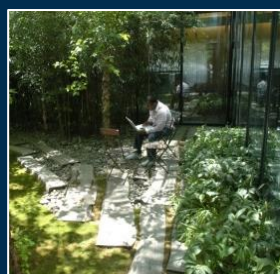
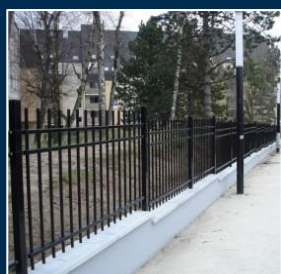
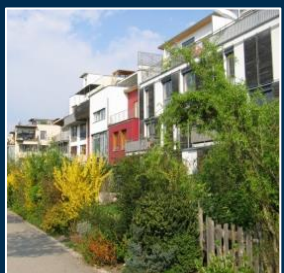


Photos choisies comme
références par les
participants au groupe
de travail

COMPTE RENDU ATELIER 1 ESPACES PUBLICS

GROUPES DE TRAVAIL 3 / Les espaces publics liés aux équipements (suite)

5. Il est souligné que l'espace public doit être intergénérationnel. Il doit pouvoir intégrer des usages adaptés aux personnes âgées autant qu'aux enfants. La mixité du quartier est à renforcer.
6. L'espace public doit intégrer des lieux pour s'asseoir, mais également pour y assurer des activités récréatives tels que les jeux d'échec par exemple. Cependant, les habitants soulignent que cet espace doit être convivial mais calme. En outre l'espace public doit intégrer des espaces de jeux pour les enfants.
7. L'aménagement des jardins partagés est une pratique déjà existante dans les écoles du Vésinet. Cette pratique pourrait être développée dans l'espace public mais dans ce cas il faudrait faire attention au gardiennage nécessaire et au surcoût d'entretien induit selon les participants.
8. Des espaces ombragés doivent permettre la rencontre entre les parents des écoles. Par ailleurs, des terrasses de café pourraient trouver place à proximité des équipements. Ce type d'espaces permettant la convivialité et la rencontre entre les différents usagers est à considérer (L'exemple du Queen's park à Londres est mentionné). Le groupe d'habitants révèle également l'importance du développement d'espaces dédiés aux jeunes (salle des fêtes, etc.). Enfin, des espaces doivent être développés pour faciliter « la vie associative » mais il n'y a pas de consensus sur le type d'aménagement. La création de ces espaces pourrait s'articuler autour du gymnase princesse en développant des activités artistiques ou sportives.
9. Concernant les ambiances associées à ce fragment de territoire, les habitants font ressortir l'importance du « calme », d'un lieu « harmonieux ». Les notions de « jardins », « paysager », « végétalisé », « esthétique », « ensoleillé » sont des notions choisies par les habitants pour qualifier ces espaces.



Photos choisies comme références ou contre-références par les participants au groupe de travail

COMPTE RENDU ATELIER 1 ESPACES PUBLICS

GROUPES DE TRAVAIL 4 / Les espaces publics liés aux logements

Facilitateur : Thibault Feuga

Rapporteur : Gérard Attias

- Que faire devant chez soi et que voir depuis chez soi ? (Jeux d'enfants, largeur de rue, paysage)
- Comment rentrer chez soi et dans le quartier ? (Limites espace public - privé)

En synthèse de l'atelier, le groupe d'habitants par l'intermédiaire de son (ou ses) rapporteur(s) a souhaité faire ressortir plusieurs points :

1. Les principes architecturaux et d'aménagement des espaces extérieurs dans les zones résidentielles doivent selon les habitants plébisciter l'idée de verdure. Par ailleurs, la notion d'ouverture est évoquée par tous : il ne s'agit pas d'avoir un linéaire bâti avec des jardins à l'arrière mais de créer des espaces d'ouverture au sein du front bâti où le regard porte plus loin sur des espaces verts. Cette notion d'ouverture est aussi abordée en référence au mur d'enceinte sur la rue de l'Ecluse. Des images de grilles laissant passer le regard sont choisies en ce sens par les membres du groupe
2. Des systèmes de végétation à plusieurs niveaux au sein des cheminements et passages et entre les espaces publics et privés sont également plébiscités.
3. Le groupe d'habitants qualifie l'espace résidentiel de « calme ». Le groupe retient également les notions « d'ouverture » et de « transparence ». Il est choisi à ce titre plusieurs images représentant des espaces de détente isolés de la Ville. Le groupe souligne la nécessité d'une hiérarchisation des circulations. Il est selon les habitants nécessaire que les zones résidentielles puissent être peu passantes afin de préserver une ambiance calme dans le quartier
4. Les habitants font ressortir plusieurs observations concernant la composition urbaine de la zone résidentielle. Il est proposé d'éviter l'orthogonalité dans le tracé urbain. Le groupe d'habitants propose au concepteur de reprendre l'idée de « la serpentine » et du tracé historique de Paul de Choulot au Vésinet. Ils soulignent le fait qu'il faut éviter la monotonie architecturale avec des logements tous au même niveau avec une toiture terrasse. Il est nécessaire de favoriser les variations de formes et de volumes.



Photos choisies comme références ou contre-références par les participants au groupe de travail

COMPTE RENDU ATELIER 1 ESPACES PUBLICS

GROUPES DE TRAVAIL 4 / Les espaces publics liés aux logements (suite)

5. Une discussion s'est engagée sur la définition des jardins et de la place de la verdure à proximité des logements. Le groupe d'habitants souligne le fait que les jardins ne sont pas obligatoirement privés, mais qu'ils peuvent constituer des espaces verts publics. Au sein de ces espaces verts publics, des espaces de jardinages pédagogiques sont évoqués. Aussi, le groupe habitants souligne le fait que ces jardins ne sont pas nécessairement des jardins familiaux. Un habitant souligne le lien à établir entre l'école princesse et les jardins pédagogiques. Le jardin de la Découverte au Vésinet est cité comme exemple.
6. Des jeux d'enfants peuvent être installés à proximité des logements, ce n'est pas considéré « comme une nuisance sonore ». Les jeux d'enfants doivent être répartis dans le quartier et non tous se situer au même endroit.
7. Sur la présence d'énergies renouvelables sur les logements, l'idée est accueillie positivement par les habitants. Toutefois l'opportunité doit être étudiée au regard du rapport sur investissement - rendement (pour l'ensoleillement par exemple) et de gestion (étanchéité des toitures végétalisées, entretien).
8. Concernant le stationnement dans le « parc princesse », le groupe d'habitants souligne la nécessité d'implantation des parkings en sous-sol, avec un minimum de stationnements dans l'espace public. Par ailleurs des caves devront être intégrées aux stationnements en sous-sol pour éviter que les parkings ne se transforment en caves. Seuls les stationnements pour les visiteurs devront s'inscrire dans l'espace public. Le caractère payant ou gratuit de ces stationnements reste en débat entre les participants.
9. Pour des raisons de sécurité, les espaces publics doivent être éclairés la nuit. Un éclairage artistique plus esthétique peut aussi être pensé, notamment s'il met en valeur le caractère arboré du projet.

COMPTE RENDU ATELIER 2 MOBILITES

PRESENTATION DE L'ATELIER

Cette synthèse restitue les principaux points abordés lors de l'atelier sur les mobilités au sein du futur quartier du « Parc Princesse » au Vésinet. Il rend compte des quatre ateliers animés dans l'objectif de permettre aux participants d'aborder les différentes échelles et les besoins spécifiques de mobilité des différents publics, mais aussi d'élaborer des recommandations sur les distances maximales par mode de transports et les aménagements à envisager. Les quatre groupes de travail proposaient des scénarios de personnages fictifs amenés à vivre ou travailler dans le futur quartier au quotidien :

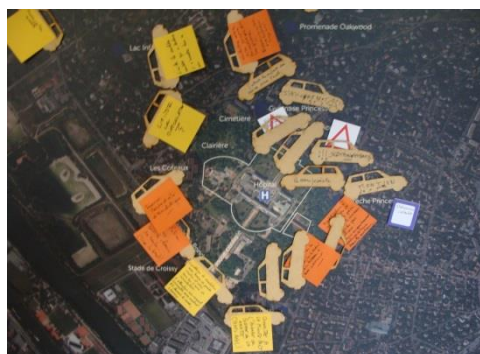
1. Antoine, 9 ans, habitant du nouveau quartier
2. Philippe, 44 ans, habitant du nouveau quartier
3. Jeannine, 72 ans, habitante du nouveau quartier
4. Marie, 29 ans, travaillant à l'hôpital

Cet atelier s'est déroulé le 31 mars 2015 au CIAV, mairie du Vésinet. Il a rassemblé une cinquantaine de vésigondins et vésigondines, représentants associatifs et parties prenantes intéressées par le projet.

L'atelier a été introduit par François Jonemann, 1^{er} adjoint au maire et Christine Gerôme, chef de projet à l'AFTRP. A la suite de cette introduction, ont été présentés par Nathalie Bonnevide, architecte programmatrice, les principaux résultats de l'atelier précédent sur les usages dans l'espace public. Enfin, il a été rappelé au cours de cette introduction que la réflexion sur les mobilités vise à :

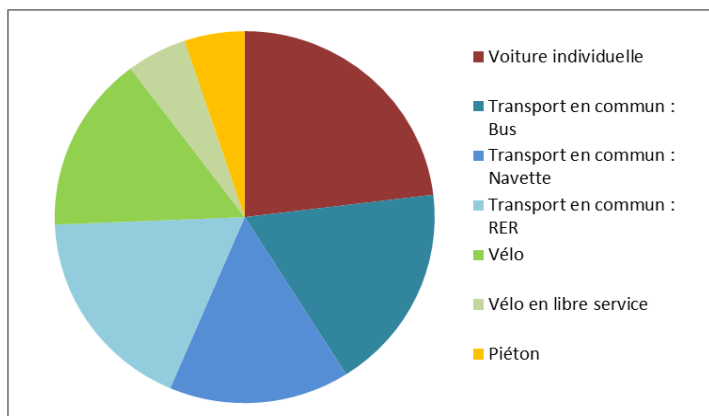
- Définir les modalités de déplacements et les modes de transports à l'échelle du site et de son territoire
- « Préciser » le degré d'évolution possible des pratiques de mobilité
- Appréhender les besoins des différents habitants par rapport au projet du « parc princesse »

Ce compte-rendu tente de restituer les principaux points d'accords et de débats sur l'Atelier N°2 sur les enjeux de mobilité au Vésinet.



Introduction - Cartes postales

En préambule de l'atelier, les participants ont pu choisir des modes de déplacement et exprimer leurs attentes et suggestions relatives à ce mode. 42 cartes postales ont été envoyées. Les principales attentes des habitants et le nombre de cartes choisies sont présentées ci-contre. A noter que près de la moitié des cartes envoyées ont concerné les transports en commun.



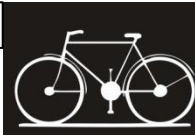
Quelques citations représentatives :

- 9** 

 - « On doit rouler à 20 ou 30 km/h dans le Parc au maximum »
 - « Considérer la mise en place voitures électriques en libre-service »
 - « Prévoir suffisamment des places de parking dans le quartier pour éviter un encombrement des espaces publics »
- 7** 

 - « Renforcer les lignes de bus existantes, ne pas créer d'autres »
 - « Utiliser des petits bus (pour éviter les problèmes de la ligne 19), rapides, réguliers et électriques ? »
 - « Renforcer la liaison directe vers les gares les plus proches. Donner la priorité aux bus et relier les logements du parc vers Le Vésinet Le Pecq par le Chemin de Ronde. »
 - « Modifier le système de stationnements bizarres sur le chemin de Ronde »
 - « Ne pas mettre de bus à l'intérieur du parc. »
- 6** 

 - « Navette spéciale à développer : électrique, fréquente petit format, et rapide »
 - « Desserte nord sud (RER - Mairie) à créer depuis le quartier »
 - « Connaître le temps de passage en temps réel comme au RER »
 - « Fréquence importante y compris le dimanche et le soir à mettre en place pour les navettes »
- 7** 

 - « Le projet est une opportunité pour revoir la fréquence des RER sur Le Vésinet Centre et Chatou Croissy en vue de la croissance démographique relative aux projets immobiliers en cours. »
 - « Il faut prévoir l'accès vélo à la gare et les parkings vélo en nombre suffisant et bien placés et sécurisés »
 - « Prévoir des voies pour se rendre facilement et rapidement aux gares »
- 6** 

 - « Relier le quartier avec le nord du Vésinet, trottoirs partagés passage souterrain Princesse à modifier par une passerelle ? »
 - « Il faut des cheminements propres pour circuler tranquillement autour du Parc Princesse : une voie cyclable le long des murs d'enceinte et des voies traversantes ? »
 - « À prévoir : des points d'accrochage des vélos dans l'espace public. »
- 2** 

 - « Des vélos en libre service seraient une bonne idée pour se rendre du parc à la gare. »
- 5** 

 - « Créer une entrée à l'école Princesse à partir du Parc à l'attention des résidents du Parc. »
 - « Accéder à la crèche par le Parc puisque la rue de l'Ecluse est trop étroite pour circuler avec un enfant. »
 - « Favoriser le transport piétonnier pour se rendre à la gare : sécurisé, agréable, le plus de confort possible. »
 - « Action pédagogique à mettre en œuvre pour réguler la vitesse des voitures dans le quartier »

En introduction de la séance, les participants ont pu poser une voiture sur une carte du secteur pour identifier les problématiques liées à la circulation à proximité du futur quartier.



La plupart des commentaires des habitants se concentrent autour de 3 axes principaux :

Certains habitants expriment leur inquiétude à propos de l'augmentation probable de la circulation dans cette rue déjà congestionnée à plusieurs moments de la journée, notamment le matin, après et les sorties d'écoles et parfois le week-end.

Il est proposé d'interdire le stationnement rue de l'Écluse ou au moins de le limiter. Tous souhaitent favoriser les transports en commun et connaître en temps réel les horaires de passage. Les bus électriques sont souvent évoqués. Et notamment en direction du RER avec un souhait de fréquence liée aux passages des RER vers Paris

Cette voie, déjà saturée aux heures de pointe, va accueillir une augmentation de la circulation automobile, due non seulement au projet du « Parc Princesse » mais aussi à d'autres projets en cours plus à l'Ouest, à Croissy par exemple.

La fluidité de la circulation et notamment le passage aisé des transports en commun constitue une problématique essentielle pour beaucoup d'habitants. Certains habitants souhaitent limiter le bruit généré par cette voie, soit par des aménagements paysagers, soit par une limitation de vitesse.

D'autres proposent la mise en place d'une navette directe menant à la gare du Vésinet le Pecq par le Chemin de Ronde.

L'entrée et la sortie des enfants de l'école est un sujet majeur abordé par les habitants. Des voies cyclables sécurisées, en site propre, seraient à prévoir sur cette rue selon les participants. La place du piéton est à renforcer.

Des attentes contradictoires sont exprimées sur la place des voitures : tandis que certains habitants demandent plus de places de stationnement sur cette rue, d'autres expriment le souhait de limiter au minimum possible la présence de voitures dans l'espace public rue de Verdun.

La placette de l'Hôpital est enfin un lieu signalé du fait de la congestion observée aux abords des places de stationnement.



COMPTE RENDU ATELIER 2 MOBILITES

Groupe de travail n°1 - Antoine, 9 ans

Les destinations principales des enfants amenés à habiter dans le Parc Princesse devraient être, selon les habitants :

- L'école Princesse, mais aussi le collège (gymnase)
- Les équipements sportifs de Croissy, ainsi que le Parc des Ibis et les Merlettes,
- La bibliothèque et le conservatoire en centre-ville.

Constat :

Les membres du groupes constatent que l'enfant de 9 ans fréquente seul un périmètre assez réduit autour de son logement, de l'ordre de 500 m. Au-delà, il est accompagné par ses parents et se déplace en vélo ou en voiture. L'enjeu central est donc de sécuriser et simplifier les parcours qu'il emprunte en direction des lieux familiers (école, terrains de sport...) de manière autonome.

A l'issue de l'atelier le groupe habitant formule les recommandations suivantes concernant le personnage d'enfant :

1. L'ensemble du secteur doit être réservé aux modes doux, afin que le parcours de l'enfant soit sécurisé.
2. Un éclairage adapté pourra être prévu pour accompagner les cheminements de l'enfant. La signalétique doit également être pensée pour les plus jeunes.
3. Des cheminements sécurisés vers l'école et la boulangerie situées au nord de l'Hôpital seront à considérer depuis le secteur de logements.
4. La traversée du Chemin de ronde (très circulé) est source d'inquiétude, les enfants devront pouvoir traverser en toute sécurité pour aller au Stade de Croissy. Prévoir une signalétique adaptée et un aménagement du rond point : marquage au sol, dos d'âne pour inciter au ralentissement, signalétique à la fois pour les véhicules et adaptée aux enfants, voire passerelle ou tunnel.
5. La mise en place d'une navette, adaptée en termes de gabarit et d'horaires de ramassage permettrait d'offrir aux enfants davantage d'autonomie tout en sécurisant les parents. Cette navette pourrait par exemple assurer le ramassage des écoles, et passer par les lieux d'intérêt pour les plus jeunes, notamment le centre-ville (bibliothèque, conservatoire) ainsi que les équipements sportifs majeurs du Vésinet. Ce système représenterait une alternative aux trajets en voiture, assumés aujourd'hui par les parents.



COMPTE RENDU ATELIER 2 MOBILITES

Groupe de travail n°1 - Antoine, 12 ans

Les membres de l'atelier n°1 soulignent l'évolution notable des pratiques des plus jeunes à l'entrée au collège vers 12 ans. Dès lors, l'enfant est plus autonome. Il peut par exemple se rendre seul au collège situé au nord de la ville. Pour ses déplacements supérieurs à 500m, l'enfant va privilégier le vélo.

Constat :

Sur le territoire communal, le groupe souligne la **difficulté à circuler en vélo**, en l'absence d'un nombre suffisant de **voie cyclable**, mais aussi parce que la **cohabitation des différents modes de déplacement sur les voies est difficile** (aussi bien les rues que les trottoirs). La présence de vélos sur les trottoirs actuellement observée répond donc à un aménagement encore peu adapté.

A l'issu de l'atelier le groupe habitant formule les recommandations suivantes concernant le personnage de jeune adolescent :

1. Pour des raisons de sécurité, le groupe de travail ne souhaite pas que soit organisée la circulation des vélos sur une voie à fort trafic comme la route de Croissy par exemple. Le choix des axes sur lesquels développer des pistes cyclables devra être analysé finement car les axes les plus directs sont parfois les plus dangereux.
2. L'itinéraire le plus court pour aller au collège, empruntant la rue Princesse, puis passant sous la voie de chemin de fer (via un tunnel à priori interdit aux vélos mais néanmoins praticable) est considéré comme très **dangereux et accidentogène**. Les membres du groupe évoquent notamment des accidents sur la rue Princesse, en raison des **nombreuses priorités à droite**, qui ne sont pas forcément comprises par un enfant cycliste.
Deux solutions sont envisagées : plus de pédagogie pour sensibiliser les enfants aux dangers éventuels, mais également une évolution de la signalétique en installant des panneaux « stop » ou « céder le passage » sur les rues perpendiculaires à la rue Princesse.
3. Des alternatives à ce parcours, direct mais dangereux, existent pour rallier le centre-ville, voire le Parc des Ibis et ses terrains de tennis. Ainsi, il est plus confortable de traverser les rues sinueuses du centre-ville, où la circulation automobile est moindre. **Mais la difficulté pour se repérer dans ce tissu urbain est évoqué par tous**. Une des solutions pourrait être la mise en place d'une signalétique adaptée aux enfants (à leur hauteur, colorée et facilement compréhensible), ainsi que des balisages au sol, pour matérialiser le parcours et faciliter leur repérage dans l'espace.

COMPTE RENDU ATELIER 2 MOBILITES

Groupe de travail n°2 - Philippe, 44 ans

Constats :

Le groupe habitant a souligné le fait que les déplacements de Philippe sont pendulaires et que le trajet du quartier à la gare sera essentiel dans son quotidien. Par ailleurs, il est noté que les déplacements en voiture seront forcément à prendre en compte dans le cas de Philippe et pourront être très divers en fonction de ses besoins. Aucune règle générale pour faire ses courses par exemple ne peut être établie selon les participants au groupe de projet.

Les destinations principales d'un cadre amené à fréquenter le futur quartier devraient être, selon les habitants :

- La Station RER Le Vésinet Centre
- Des points très divers pour faire ses courses avec comme point de proximité le supermarché carrefour de Croissy
- Les équipements publics du Centre-Ville
- Les équipements scolaires et la crèche situés à proximité du parc Princesse

A l'issue de l'atelier le groupe habitant formule les recommandations suivantes :

1. **La mobilité pendulaire, via la gare RER du Vésinet Centre est le quotidien de Philippe.** L'itinéraire privilégié pour s'y rendre est l'allée d'Isly. Afin d'inciter les futurs habitants à se rendre à la gare sans véhicule, l'accès à ce cheminement agréable devra être facilité et sécurisé (éclairage, asphalte, etc.) depuis tous les points du quartier et notamment pour les logements situés côté rue de l'Ecluse. Les participants de l'atelier notent par ailleurs un problème de vols de 2 roues aux abords de la gare qui n'incite pas les habitants à se rendre au RER via ce mode de transport.
2. **La fréquence des lignes de transport en commun vers la gare est aussi un frein important aux déplacements sans voiture.** Dans le cadre du futur quartier, une fréquence plus forte est attendue, en lien avec les horaires de RER aussi bien au départ qu'à l'arrivée en gare. L'itinéraire de la ligne doit être rapide et direct.
3. **Philippe utilisera sa voiture pour faire ses courses.** Aussi, les questions de circulations devront être étudiées attentivement notamment rue de l'Ecluse et chemin de ronde. Des sorties diverses du parc, y compris avenue de la Princesse au nord, sont attendues afin d'éviter un trop petit nombre de voies d'accès et donc un engorgement.

COMPTE RENDU ATELIER 2 MOBILITES

Groupe de travail n°2 - Philippe, 44 ans (suite)

A l'issue de l'atelier le groupe habitant formule les recommandations suivantes (suite) :

4. Un débat se crée autour de la placette de l'hôpital et de ses commerces. Les participants évoquent la possibilité de créer des places de stationnement dans le parc, à côté de l'entrée principale (pourquoi pas enterrées). Ces stationnements viendraient en substitution au stationnement actuel situé dans la portion de l'avenue de la Princesse comprise entre la rue de Verdun et l'entrée de l'hôpital et permettraient aux automobilistes l'accès aux écoles, crèches (dépose minute), salle de sport/association, commerces et parc tout en évitant les encombrements actuels.
5. Les participants évoquent la possibilité de prolonger les lignes de transport en commun au-delà du RER vers le centre-ville et la Mairie. Dans le cas contraire, le personnage utilisera sa voiture pour s'y rendre et notamment pour accompagner ses enfants au sein des divers équipements.
6. L'unanimité se crée autour de la nécessité d'ouvrir les équipements publics (école et crèche) sur le parc afin de permettre un accès piéton sécurisé depuis le parc et les futurs logements. Cela devrait aussi réduire les allées et venues en véhicule aux abords de ces équipements.



COMPTE RENDU ATELIER 2 MOBILITES

Groupe de travail n°3 - Jeannine, 72 ans

Les destinations principales des personnes âgées amenées à fréquenter le futur quartier devraient être, selon les habitants :

- Les marchés du Vésinet (mardi et samedi) et de Croissy.
- La Place de l'Église et le point central pour les commerces du centre-ville.
- Les équipements culturels (théâtre, cinéma) situés près de la Mairie.
- La Poste
- Le supermarché situé à Croissy (en voiture) et les commerces de proximité situés autour de la placette de l'Hôpital,
- Les bords de la Seine, via un déplacement à pied uniquement.

Afin de satisfaire les besoins de mobilité relatifs aux personnes âgées dans le futur quartier, le groupe habitant formule les recommandations suivantes :

1. Le renforcement de la fréquence de la ligne de bus vers le centre-ville ou la création d'une nouvelle desserte en passant par la gare RER du Vésinet Centre, la Place de l'Église et la Poste. Ce bus / navette devra fonctionner tous les jours. Il est souligné par les habitants que la pente entre la Gare du Vésinet Centre et la Mairie / La Poste peut être un frein aux déplacements piétons. Le bus / navette permettrait ainsi d'aider les personnes âgées dans leurs déplacements.
2. Il est nécessaire que les arrêts de bus / navette soient situés à moins de 10min de marche à pied des logements.
3. Il serait intéressant d'installer des bancs en accompagnement des cheminements permettant aux personnes âgées de se reposer en chemin.
4. Des cheminements bien éclairés et stables (types enrobés ou gravillons) sont demandés pour favoriser le confort et la sensation de sécurité. Les bordures à l'anglaise, les revêtements instables, ou les cheminements étroits devront être évités selon les habitants.
5. Pour les déplacements en vélo il faudrait prévoir un cheminement direct vers le centre ville et que celui-ci soit sécurisé.
6. Il a été évoqué la nécessité de créer des espaces de récréation, commerce, promenade au sein du Parc afin de limiter les déplacements et d'assurer une mixité fonctionnelle.
7. L'étroitesse du pont au dessus des voies de chemin de Fer sur l'avenue d'Alsace est signalée ainsi que l'interdiction de traverser en vélo par le tunnel Avenue de la Princesse.



COMPTE RENDU ATELIER 2 MOBILITES

Groupe de travail n°4 - Marie, 29 ans

Constat :

Le groupe habitant a souligné le fait que les déplacements de Marie, qui travaille au Vésinet, sont pendulaires et impliquent le plus souvent pas - ou peu - de distraction en lien avec le « parc Princesse » au Vésinet.

Le groupe identifie la possibilité de déposer les enfants à la crèche de Croissy juste à côté d'un équipement commercial de grande distribution « carrefour market » parfois utilisé par le personnel de l'hôpital pour y faire ses courses. Le groupe habitant souligne également le fait que le personnel de l'hôpital arrive soit en RER A (Gare du Vésinet-Centre) soit en voiture (éventuellement en co-voiturage à plusieurs depuis la gare de RER).

Principes de fonctionnement actuel :

- A pied, l'itinéraire le plus court depuis la gare emprunte « l'allée d'Isly » ou « l'allée des lierres » puis « l'avenue de la Princesse ». En voiture, un détour est obligatoire par le « Boulevard du Président Roosevelt » et « l'avenue Gallieni ».
- La place Princesse est l'objet d'importantes congestions renforcées aux heures de pointes, le soir et le week-end. La place fait l'objet d'un conflit entre les trafics des travailleurs et des visiteurs et les habitants et le stationnement « minute » d'accès aux commerces et aux écoles.
- La fréquence de rotation du bus entre la gare « Vésinet centre » et « l'hôpital » est identifiée par les habitants comme les professionnels de l'hôpital comme insuffisante.
- Le trafic véhicules automobiles est identifié comme provenant des trois ponts au sud, à l'est et à l'ouest, « l'avenue de la princesse » étant congestionnée, le trafic automobiles aux heures de points pourrait être délesté sur la partie sud du « parc princesse » au Vésinet.



COMPTE RENDU ATELIER 2 MOBILITES

Groupe de travail n°4 - Marie, 29 ans (suite)

A l'issue de l'atelier le groupe habitant formule les recommandations suivantes :

1. Le groupe d'habitants recommande la mise en place d'un petit bus (qui pourrait être une navette électrique). Cette navette serait accessible par les habitants, le personnel de l'hôpital, les visiteurs, etc. Il doit permettre une desserte de la gare « Le Vésinet centre ». Il est également nécessaire que cette navette puisse avoir une amplitude horaire étendue, une fréquence régulière et fonctionner pendant le week-end.
2. De manière complémentaire, le groupe d'habitants recommande de mener une réflexion sur la mise en place de vélos partagés type « vélib » et des véhicules en auto-partage type « autolib ». Dans ce contexte, une station pourrait être mise en place à l'hôpital, une autre à la gare du « Le Vésinet centre ». Ces bornes inciteraient les habitants à choisir ce mode de transport plutôt que la voiture. De même, des abris vélos sécurisés devront être pensés à proximité des nouveaux logements pour rendre ce mode de déplacement attractif.
3. Face au développement du nouveau quartier princesse, il est nécessaire de trouver des alternatives pour absorber les futurs flux de véhicules. Les grands axes se présentent comme insuffisants pour absorber le trafic véhicules aux heures de pointes.
4. Un accès par la rue de l'Ecluse doit être étudié pour favoriser les congestions importantes au nord sur « l'avenue de la Princesse ». A l'intérieur du parc, des mobilités douces doivent être conçues. Elles doivent cependant permettre l'accès par des véhicules motorisés aux logements notamment pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, et pour les courses.

LE PARC
PRINCESSE

un éco-quartier au Vésinet

filigrane



aftrp

la ville en perspective



prin
ÉCO



ces



QUARTIER

ces